

Commune de NIEDERNAI

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal le 07 décembre 2017

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~

**COMMUNE DE NIEDERNAI**

~~~~~

PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 07 décembre 2017

Nombre de membres : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 10

Sous la présidence de Madame le Maire Jeanine SCHMITT.

Etaient présents : Dominique JOLLY, Astride LANG, Gérard CHADENAT, Raphaël DEMEER, Sandra KUNTZNER, Christophe MOENCH, Lucienne RIEFFEL, Christine RIEGLER, Daniel SCHAEFER.

Etaient absents excusés : Marie-Claire WELSCHINGER donne procuration à Jeanine SCHMITT, Christian HEMMERLE donne procuration à Astride LANG, Véronique HELBERT donne procuration à Dominique JOLLY, Christiane LUTZ.

Etaient absents non excusés : Patrick DOUNIAU.

Désignation à l'unanimité du secrétaire de séance : Christine RIEGLER.

66. APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL

Le procès-verbal du 15 novembre 2017 a reçu l'approbation des membres présents.

67. TRAVERSEE DE NIEDERNAI

A. Le tracé

Au cours des travaux de la 2^{ème} tranche, une réflexion a été menée quant au tracé de la voirie entre l'Eglise et la rue des Juifs.

Pour faciliter le cheminement des piétons, le trottoir PMR est positionné du côté Ouest de la voirie, ce qui entraîne une modification de la largeur du trottoir côté Est.

Commune de NIEDERNAI

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal le 07 décembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

Résultat du vote :

Pour : 9 (Jeanine Schmitt, Astride Lang, Gérard Chadenat, Raphaël Demeer, Sandra Kuntzner, Christophe Moench, Lucienne Rieffel, Christine Riegler, Daniel Schaefer) et 2 procurations (Marie-Claire Welschinger donne procuration à Jeanine Schmitt, Christian Hemmerle donne procuration à Astride Lang)

Abstention : 1 et 1 procuration (Dominique Jolly, Véronique Helbert donne procuration à Dominique Jolly)

- Accepte le nouveau tracé pour le tronçon de la rue principale entre l'Eglise et la rue des Juifs

B. Les aménagements

Lors de l'élaboration du tracé de la rue Loewert à la rue Principale, la commune a créé des aménagements paysagers avec une insertion de mobilier urbain et des cheminements piétons. Des places seront aménagées afin de faciliter les rencontres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, vote **à l'unanimité**

- Accepte la création des places et des aménagements paysagers
- Sollicite l'octroi de subventions auprès des services administratifs
- Adopte le plan de financement
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents

C. Terrain à acquérir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission d'aménagement, d'urbanisme en date du 13 septembre 2017,

Mme le Maire présente la problématique du stationnement au centre du village et plus spécifiquement aux abords des équipements scolaires situés rue du Château. D'autre part, la cour du périscolaire est trop petite d'où une utilisation régulière de la cour de l'école maternelle. Il serait nécessaire d'aménager une cour avec des équipements et un accès direct au périscolaire depuis la rue principale par l'intermédiaire des parcelles nommées ci-dessous.

Les équipements scolaires de la commune génèrent des besoins journaliers en stationnement de courte durée le matin et en fin d'après-midi. Sous sa forme actuelle, la rue du Château, qui accueille ces équipements, ne dispose pas d'un aménagement permettant de répondre à ces besoins. Par conséquent, nombre de véhicules stationnent régulièrement aux heures de dépose et de ramassage scolaire le long de la rue Principale.

Commune de NIEDERNAI

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal le 07 décembre 2017

La parcelle cadastrée section 1 n°150, d'une surface de 2,76 ares, située entre les numéros 47 et 49 de la rue Principale ainsi que les parcelles cadastrées section 1 n°287,285 et 284 font partie du site du Château dépendant de la liquidation judiciaire de la société Phy Promotion. Elles sont situées en zone UA de notre PLU. Lors de son élaboration, le PADD a observé dans le paragraphe 3.1.2 page 148 « les difficultés de circulation automobile et la place importante du stationnement sur l'espace public dans le vieux village. La commune entend améliorer le stationnement tout en tenant compte du patrimoine bâti ».

Vu l'étroitesse de la rue à certains endroits les places de stationnement normées et sécurisées ne peuvent pas être réalisées partout. Compte tenu du peu de disponibilités foncières présentes dans le centre de la commune, Mme le Maire propose de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section 1 n°150, ainsi que les parcelles cadastrées section 1 n°287,285 et 284.

Pour répondre à toutes ces contraintes, l'aménagement de ces parcelles libres de toute construction et idéalement situées à proximité de la rue du Château, permettrait la création d'un espace de jeu, de places de stationnement et faciliterait le cheminement des piétons dans la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, vote **à l'unanimité**

- ✓ Décide d'approuver le projet de réalisation d'un espace de jeu et d'un parking public sur la parcelle cadastrée section 1 n°150, d'une surface de 2,76 ares,
- ✓ D'approuver l'accès au périscolaire sur les parcelles cadastrées 1 n°287, 285 et 284.
- ✓ Demande au maire de faire les démarches nécessaires.

68. LOCATION DE LA SALLE DES DOUVES ET DE LA SALLE DES LANDSBERG

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité

- Décide de fixer un prix horaire de 13,50 € pour l'occupation d'une activité culturelle ou sportive dans la salle des Douves et la salle des Landsberg, à partir de septembre 2018.
- Décide de fixer un prix horaire de 15 € pour l'occupation exceptionnelle de la salle des Douves pour une durée maximale de deux heures à partir du 1^{er} janvier 2018.

Commune de NIEDERNAI

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal le 07 décembre 2017

69. DIVERS

1. Dossiers d'urbanisme :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme transmis à la mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Demande de Permis de Constuire

| | | |
|---------------------|-----------------------|----------------------|
| PC06732917M0006 | M. FREYD et Mme WEBER | Maison individuelle |
| PC06732916M0007 M03 | VOGT Mathieu | construction piscine |

Demande de Déclaration Préalable

| | | |
|-----------------|--------------------|---------------------------------------|
| DP06732917M0019 | KOPP Annick | peinture extérieure |
| DP06732917M0020 | PLIHON Lydia | remplacement clôture |
| DP06732917M0021 | ANSELME Guy | démolition et reconstruction escalier |
| DP06732917M0022 | DENNY Pierre | construction d'une piscine |
| DP06732917M0023 | MARGGRAF Joël | travaux de peinture extérieure |
| DP06732917M0024 | OBERMOSSER Sacha | création porte de garage |
| DP06732917M0025 | VANAMANDEL Francis | démolition et remplacement du muret |

Demande de Permis de Démolir

| | | |
|-----------------|----------------------|-------------------|
| PD06732917M0002 | Commune de Niedernai | démolition du mur |
|-----------------|----------------------|-------------------|

2. Wihnachde im Stadel en décembre 2018

La séance est levée à 22h25.